Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051002-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/05/10/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, LE BRIS Philippe, MELIARENNE Hervé.

Absent(e)s : BOUËDEC Jean-Michel, HERY Charlène, LE GAL Annie, PICARDA Styren, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : BOUËDEC Jean-Michel à LE BAIL Erwann, HERY Charlène à MALIGE Sabrina, LE GAL Annie à LE HORS Clément, PICARDA Styren à PRADO Elodie, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Monsieur Benoît BERNY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/09/2026
Convocation affichée le : 29/09/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

2- SUPPRESSION D'UN EMPLOI AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Un emploi permanent au grade de rédacteur territorial figure actuellement au tableau des effectifs de la commune.

L'agent qui l'occupait à été placé en disponibilité pour convenances personnelles. Compte tenu de l'évolution de la collectivité, il est proposé de supprimer cet emploi du tableau des effectifs à compter du 5 octobre 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette suppression et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051002-DE

Département du MORBIHAN

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de supprimer, à compter du 5 octobre 2026, un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

Fait à Gourin, le 05 octobre 2026

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Benoît BERNY

La Maire,
Bérangère FRITZ.